

COURRIER A BRUNO LE MAIRE

LES CHEFS D'ENTREPRISE PRETS A DONNER UNE PRIME EXCEPTIONNELLE SOUS CONDITIONS

Le mouvement patronal ETHIC (*Entreprises de Taille Humaine Indépendantes et de Croissance*) a adressé ce vendredi 30 novembre un courrier au Ministre de l'Economie et des Finances.

Ce courrier indique à Bruno Le Maire que les chefs d'entreprise du mouvement ÉTHIC, « *qui entendent la protestation contre la perte de pouvoir d'achat sont prêts, en toute liberté, en fonction des possibilités de chaque chef d'entreprise, à donner une prime exceptionnelle de fin d'année à la condition incontournable que cette prime soit défiscalisée pour le salarié et l'entreprise et, hors charges sociales, mettant ainsi entre parenthèses un coût du travail élevé* ». Cette initiative ne coûtera rien aux contribuables, ni aux Finances Publiques.

Ci-dessous, voici la copie du courrier adressé ce jour à Bruno Le Maire par Sophie de Menthon.

Contact presse :

Frédéric Jaillant : 06 62 34 58 37

Bernard Torjman - 01 53 85 90 87

A propos :

ETHIC est un Mouvement de réflexion et d'actions patronales regroupant des Entreprises de Taille Humaine Indépendantes et de Croissance. Ses missions consistent à promouvoir l'image de l'entreprise tout en prônant les valeurs éthiques, la place centrale de l'homme au cœur du système économique et la liberté d'entreprendre.

Dans toutes ses réflexions et à travers ses actions en faveur d'une meilleure pédagogie de l'entreprise, le Mouvement se positionne comme l'instigateur d'une nouvelle éthique du capitalisme, correspondant aux problématiques d'aujourd'hui.

48 boulevard de la Tour-Maubourg 75007 Paris - Tél. : 01 53 85 90 85 - Fax : 01 53 85 90 80 – www.ethic.fr

A l'attention de Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances

Paris, le 30 novembre 2018

Monsieur le Ministre,

Les chefs d'entreprise du mouvement ETHIC (*Entreprises de Taille Humaine Indépendantes et de Croissance*) entendent la protestation contre la perte de pouvoir d'achat, un mécontentement qui dépasse la question fondamentale et nécessaire de la transition écologique.

De nombreux chefs d'entreprise d'ETHIC sont prêts, en toute liberté, en fonction des possibilités de chacun, à donner une prime exceptionnelle de fin d'année ; à la condition incontournable que cette prime soit défiscalisée pour le salarié et l'entreprise, et hors charges sociales.

Ce « coup de pouce » dépend de votre décision et de la parenthèse fiscale que vous voudrez bien mettre en place exceptionnellement ?

En vous remerciant par avance, Monsieur le Ministre, de votre bienveillante attention, je vous prie de croire, à l'assurance de ma haute considération.

Sophie de MENTHON
Présidente